

Adjoint Technique de Recherche et de Formation

Recrutement externe sans concours (Concours direct)

Pré-sélection

L'épreuve de pré-sélection du recrutement externe sans concours (concours direct) d'adjoint technique de recherche et de formation consiste en l'étude du dossier du candidat (lettre de candidature, curriculum vitae détaillé indiquant le niveau d'étude ainsi que le cas échéant, le contenu et la durée des formations suivies et des emplois occupés) par une commission de sélection.

Sélection

La phase de sélection consiste en un entretien avec la commission des candidats admissibles.
Cet entretien porte, d'une part, sur les connaissances générales et, d'autre part, sur les connaissances techniques et, le cas échéant, administratives relevant de l'emploi-type ou relevant de la branche d'activité professionnelle au titre de laquelle les emplois sont mis au concours.

L'entretien débute par un exposé du candidat sur son parcours et son expérience professionnelle d'une durée maximale de cinq minutes.
Pour conduire cet entretien, la commission dispose du curriculum vitae et de la lettre de motivation établis par le candidat.

Durée de l'entretien:
- 20 minutes dont 5 minutes de présentation